



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Madame Brigitte POPARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Nouredine ACHERIA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Isabelle BARDIN
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Christophe AVENA	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Régis PETITBOULANGER	
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Convention de financement du Bâtiment B4 destiné à accueillir la nouvelle formation en sciences odontologiques de l'Université Bourgogne Europe - CPER Etat-Région 2021-2027**

La Région Bourgogne-Franche-Comté est une des 3 régions de France ne comportant pas d'UFR d'odontologie. Jusqu'en 2022, les étudiants susceptibles de poursuivre des études en odontologie étaient sélectionnés à l'issue de la 1^{ère} année commune des études de santé (PASS) mais devaient poursuivre leur cursus à partir de la 2^e année dans les facultés environnantes (Lyon, Clermont-Ferrand, Nancy et Strasbourg). La proportion de spécialistes sélectionnés à l'issue de cette 1^e année commune qui retournaient finalement exercer en Bourgogne-Franche-Comté ne dépassait pas 10 %.

Cette carence historique a entraîné un déficit en praticiens odontologistes. Pour les départements de la Bourgogne, la densité de praticiens pour 100 000 habitants est : en Côte d'Or de 57,8, en Nièvre de 49,1, en Saône et Loire de 49,0, en Yonne de 35,1, alors que la moyenne nationale est de 66,9.

La création d'une structure formatrice dédiée à Dijon, comme à Besançon, depuis la rentrée 2022 contribue à répondre au besoin constaté. 30 nouveaux étudiants intègrent la formation dijonnaise chaque année pour un total d'un peu plus de 150 étudiants : la formation dure 5 ans en recouvrant deux cycles, l'un fondamental à l'université et l'autre approfondi, ce dernier comprenant la pratique clinique au sein du CHU. Certains étudiants peuvent accéder ensuite à un troisième cycle en internat pour se spécialiser.

Le développement de ce nouveau cursus a entraîné également la décision prise par le CHU Dijon Bourgogne de construire un nouveau bâtiment inauguré par le CHU en décembre 2025 sur le campus hospitalo-universitaire, qui a permis l'installation de 39 fauteuils d'odontologie sur une surface de plus de 3000 m².

Cependant, la nouvelle formation universitaire d'odontologie a aujourd'hui lieu dans des locaux provisoires. La pérennisation de cette formation implique la construction du bâtiment Santé B4, portée par l'Université Bourgogne Europe et inscrit au CPER Etat-Région 2021-2027, qui permettra d'installer la composante Odontologie de l'UFR des Sciences de Santé. Le projet sera matérialisé par une construction d'environ 1700 m² (surface de plancher - SDP) en surélévation de la salle d'examen de médecine qui en compte 1450 m² (SDP). Ce bâtiment en simple rez-de-chaussée construit en 1996 est la seule emprise foncière disponible.

Le 1^{er} étage est destiné à la simulation médicale et au déploiement des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS). Le 2^{ème} étage accueillera les enseignements d'odontologie dans des salles d'enseignement de travaux pratiques conçus pour une pédagogie innovante (travaux pratiques sur simulateurs dentaires pour 32 étudiants, travaux pratiques de sculpture de prothèses et salle de travail de plâtre), ainsi que des salles d'enseignement banalisées, des vestiaires pour étudiants et étudiantes, un laboratoire de prothésiste, des bureaux administratifs et des locaux de stockage.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par l'Université Bourgogne Europe, tandis que la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence alsacienne AEA.

Les financements inscrits dans le Contrat de plan Etat - Région 2021-2027 s'élèvent à 8,3 M€ pour le bâtiment B4, à raison de :

- 3,5 M€ de l'Etat (MESRI)
- 3,8 M€ de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- 1 M€ de Dijon métropole

Dijon métropole soutient également la formation actuellement dispensée dans sa phase transitoire : en attendant l'achèvement de ce nouveau bâtiment prévu d'être livré pour fin 2027, la nouvelle formation a lieu dans les locaux actuels de l'UFR Sciences de Santé pour les cours et dans des algecos installés en janvier 2023 sur le parvis face à l'UFR à proximité pour les Travaux Pratiques. La subvention accordée par Dijon métropole s'élève à 488 443,65 €, correspondant aux frais de location des algecos sur 5 ans (2023-2027).

Il vous est demandé de valider, à l'appui de la convention annexée au présent rapport, le calendrier de versement des crédits de paiement suivant :

Année 2026 : 500 000 € selon l'échéancier proposé et les termes de la convention

Année 2028 : 500 000 € selon l'échéancier proposé et les termes de la convention

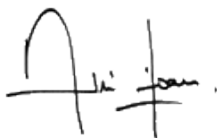
**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de valider** le calendrier de versement des crédits et leur engagement selon les termes de la convention ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de financement jointe au rapport ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

N'a pas voté : M. Neyraud

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

